

° CORPS D'ARMÉE

° DIVISION

° BRIGADE

NOTA. — Cette pièce, en cas de perte, ne peut être remplacée par duplicata.

ODÈLE N° 6

Art. 36 du règlement

Format : environ 30/20

(1) Grade et nom du chef de corps ou de service.

(2) Grade, nom et prénoms et numéro d'incorporation du militaire.

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE

Le ⁽¹⁾ Colonel *Keck* Commandant
le 372^e Régiment d'Artillerie Lourde *Voie Ferrée*, certifie que

le ⁽²⁾ 1^{er} Commis - Servant *Gergaud Joseph Pierre Marie*

N° d'Incorporation *2137*
né le *5 Mars 1909*, à *Sorbiquac*,
département de *la Loire Inférieure*, a tenu une bonne
conduite pendant tout le temps qu'il est resté sous les drapeaux, et qu'il
a constamment servi avec honneur et fidélité.

A *Chalons sur Maine*, le *8 Avril* 19 *21*

Signature et cachet
du chef de corps (ou de service)

Le Colonel KECK, C^o le 372^e R. A. L. V. F.



372^e R. A. L. V. F.

5^{ème} Batterie

